

# Pourquoi ces communes refusent le parc naturel ?

Soixante-six communes ont souhaité adhérer au futur parc naturel régional Rance-Emeraude, à cheval entre les pays malouin et dinannais. Huit ont décliné pour diverses raisons. Tour d'horizon.

## 66 communes sur 74 ont adhéré

Elles auraient pu être 74 communes à composer le futur parc naturel régional (PNR) Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude, à cheval entre les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, avec la Rance comme colonne vertébrale.

Finalement, 66 conseils municipaux se sont prononcés en faveur d'une adhésion au troisième PNR en Bretagne, après ceux d'Armorique et du golfe du Morbihan. Tout comme les deux départements, les agglomérations de Dinan et Saint-Malo et la communauté de communes Côte d'Émeraude.

Manquent à l'appel, outre l'intercommunalité Bretagne Romantique (qui n'était concernée que par une seule commune, Mesnil-Roc'h), huit communes, parmi lesquelles des emblématiques du territoire.

## Fréhel et Plévenon déjà dans le Grand site

À l'extrême ouest du périmètre pensé à l'origine pour le futur PNR, les communes de Plévenon et de Fréhel ont refusé d'y adhérer, arguant notamment qu'elles font partie du territoire des caps d'Erquy et Fréhel, labellisé Grand site de France en 2019.

« On est déjà dans le Grand site et la majeure partie de la nature pouvant être intéressée par le PNR se trouve en Natura 2000, indique Hervé Van Praag, maire de Plévenon, dont le conseil a voté à l'unanimité contre. Il n'y a pas besoin de plus. On est éloigné de la Rance. »

## Trévron « n'y gagnerait rien »

Sur la carte, Trévron fait office d'enclave géographique au sud de Dinan. Pour les conseillers municipaux qui ont voté à neuf voix sur dix contre, cette position « fait que nous profiterons probablement de l'attraction du parc mais nous n'en ferons pas partie, et ce, jusqu'à la fin de notre mandat. »

Évoquant l'inquiétude « d'un mille-feuille administratif », les élus avancent également que leur commune « majoritairement à vocation agrico-

## Vote d'adhésion des communes au futur parc régional Rance Émeraude



Infographie : Ouest-France

le n'y gagnerait en rien, si ce n'est l'ajout de nouvelles contraintes environnementales ».

## Sans une des perles de la Rance

Dans le pays de Saint-Malo, Saint-Suliac et Châteauneuf ont aussi dit non. La première est pourtant une perle de la Vallée de la Rance, classée Plus beau village de France.

« Saint-Suliac est son propre parc naturel », plaisante le maire, Pascal Bianco, avant d'expliquer la position unanime de son conseil : « Au démarrage du projet de parc, en 2008, cela me semblait opportun car nous n'avions pas la même sensibilité qu'aujourd'hui à l'environnement, le patrimoine, la biodiversité. Pourquoi créer maintenant ce que l'on a déjà ? Nous allons observer comment le parc se met en place et évoluer. »

## Le regard tourné vers la Merveille

Davantage tournées vers la baie du Mont Saint-Michel, Cancale, Saint-Méloir-des-Ondes et Saint-Coulomb ont préféré ne pas entrer dans le périmètre du parc. « Appartenant au seul site breton inscrit à ce jour au Patrimoine mondial, nous devons nous concentrer sur la finalisation prochaine du Plan de gestion Unesco », soulignait Pierre-Yves Mahieu, maire de Cancale.

Mais cette raison n'est pas la seule. À Saint-Coulomb, la majorité a énuméré « une mise sous tutelle, une couche supplémentaire dans le mille-feuille administratif avec de nouvelles contraintes » pour refuser. Ces communes craignent aussi un renforcement de l'attractivité touristique.

Thibault BURBAN et Emilie CHASSEVANT.

**Saint-Malo** « Le caractère urbain de la ville de Saint-Malo ne permet pas de l'intégrer entièrement dans le parc. Il est donc proposé de faire entrer la partie rurale, soit les bords de Rance et la frange Est, dans le périmètre », a expliqué Gilles Lurton, maire de Saint-Malo, qui s'était engagé en faveur du parc dès la campagne électorale.

# « Maintenant, il faut réussir ce Parc naturel régional »

## Entretien



**Didier Lechien**, maire de Dinan, est le président de l'association Cœur Émeraude, qui porte le projet du Parc naturel régional.

PHOTO : QUÉST-FRANCE

### Comment analysez-vous ce bilan de 66 communes sur 74 ayant adhéré au Parc naturel régional (PNR) ?

C'est un très bon résultat, puisque ce taux de près de 90 % est, par exemple, beaucoup plus élevé que celui du PNR du golfe du Morbihan, en 2014. On savait que, de toute façon, toutes les communes ne valideraient pas leur adhésion. Du côté des EPCI (établissement public de coopération intercommunale), seule la Bretagne romantique n'a pas voté pour, mais elle n'avait qu'une seule commune concernée, Mesnil-Roc'h, qui, elle, a adhéré. Les deux départements ont aussi délibéré favorablement.

### Il y a quelques communes emblématiques du périmètre qui manquent à l'appel, notamment aux extrémités.

Un vote négatif est toujours regrettable. Maintenant, il y a des explications. Fréhel et Plévenon sont déjà membres du Syndicat mixte d'un Grand site. Cancale, Saint-Méloir-des-Ordes et Saint-Coulomb sont, elles, dans une opération Unesco, autour de la baie du Mont-Saint-Michel. On peut entendre ces arguments. Mais elles auront la possibilité de rejoindre le PNR dans le futur. Et je ne doute pas qu'elles le feront.

### À l'intérieur du futur PNR, trois communes, dont Saint-Suliac, ont aussi dit non.

#### Ça ne fait pas tache ?

Elles ont sûrement leurs raisons. Elles leur appartiennent. C'est dommage. Dans un Parc, il y a toujours des taches blanches, puisqu'il n'y a pas d'obligation de le rejoindre et on n'est pas tenu au principe de la continuité géographique.

Par contre, il faut être clair : on ne peut pas être dedans et dehors. Les communes qui étaient dans le périmètre

du PNR et qui ne l'ont pas rejoint ne pourront pas profiter de ses services sur la biodiversité, la protection de l'environnement, le développement de la marque Parc pour les productions locales, la communication... Elles n'auront pas non plus la dotation biodiversité, qui sera attribuée aux communes, à l'exception des « urbaines ».

### Ces communes ayant dit non, pourront-elles, dans le futur, intégrer le PNR ?

Pour les communes qui étaient dans le périmètre validé et qui ont décidé de ne pas rejoindre le Parc, il y a deux possibilités. La première : si le conseil municipal, élu lors des prochaines élections en 2026, souhaite rejoindre le Parc naturel régional, il prendra une délibération et pourra faire la demande. Mais c'est une procédure très lourde, qui suppose qu'il y ait un nouveau décret... La deuxième possibilité, la plus simple, consiste à attendre les quinze ans de la vie du Parc et de demander à le rejoindre au moment de sa reconduction.

### À quoi doit-on s'attendre

### désormais en termes de calendrier ?

Le vote de la Région doit avoir lieu à la mi-décembre. Ensuite, il y aura la consultation finale des instances des services de l'État, au début de l'année prochaine. Le classement du Parc pour quinze ans devrait intervenir vraisemblablement autour du mois de juin 2024, par un décret de la Première ministre.

### Le dénouement approche donc pour ce dossier ouvert en 2008.

C'est un grand motif de satisfaction. On a mis quinze ans. Ça n'a rien d'exceptionnel. C'est un travail de maturation, de conviction aussi. Maintenant, il faut réussir ce parc une fois qu'il va être créé. C'est tout le défi que nous avons à relever. Il exercera des missions données par les communes, les intercommunalités, les deux départements...

Recueilli par  
Thibault BURBAN.